



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ABITIBI-EST VILLE DE MALARTIC

#### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 26 novembre 2019, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

#### Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Pascal Lemieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

#### Sont également présents :

M<sup>e</sup> Gérald Laprise, directeur général  
M<sup>e</sup> Kathy Gauthier, greffière

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

#### **1.0. - GREFFE**

#### **1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

#### ORDRE DU JOUR

#### **1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019;

1.3.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2020*;

1.4.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, de déneigement et d'enlèvement de la neige ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2020*;

**RÉSOLUTION  
2019-11-417**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.5.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville pour l'année 2020;*
- 1.6.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2020;*
- 1.7.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Malartic;*
- 1.8.- Adoption du *Projet de Règlement numéro 928 modifiant le Règlement numéro 916 relatif au plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin de créer une nouvelle zone commerciale;*
- 1.9.- Adoption du *Premier projet de Règlement numéro 929 modifiant le Règlement de zonage numéro 917 afin de modifier le plan de zonage (feuillet 2/2) et de créer la nouvelle zone C-5 à même la zone I-1;*
- 1.10.- Appel d'offres public 2019-13 – Concession du Camping régional de Malartic (2020-2024);
- 1.11.- Autorisation de paiement au Ministre des Finances : Vente d'immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier – année 2018 – 27 981,07 \$;
- 2.0.- MAIRIE**
- 2.1.- Invitation à adhérer à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en 2020;
- 3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**
- 4.0.- TRÉSORERIE**
- 4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :
- 4.1.1.- Liste des comptes payés;
- 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
- 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
- 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
- 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
- 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
- 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 5.0. - URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 5.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Pierre Laliberté au 680-682, rue Jacques-Cartier;
- 5.2.- Demande de dérogation mineure de monsieur André Forget au 490, rue Royale;
- 5.3.- Demande de dérogation mineure de madame Danielle Lavigne au 400,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

rue La Salle;

- 5.4.- Demande de dérogation mineure de madame Réjeanne Côté au 480-486, rue Royale;
- 5.5.- Demande de dérogation mineure de madame Hélène Pelletier et monsieur Jean-Marc Venne au 650, rue Laurier;
- 5.6.- Demande de barrage routier de La Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec – 12 janvier 2019;
- 5.7.- Demande de barrage routier – La Grande Guignolée des Médias – 5 décembre 2019;
- 5.8.- Mine Canadian Malartic (MCM) – Demande de modification d'autorisation – Exploitation minière site Canadian Malartic – Agrandissement du bassin Sud-Ouest;
- 5.9.- Offre d'achat du 361, rue Authier (lot 4 582 043);

### **6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**

### **7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

- 7.1.- Participation au Programme Accès-Loisirs Hiver 2020;
- 7.2.- Tour de l'Abitibi – Étape Malartic 2020 – 16 juillet 2020;
- 7.3.- Présentation et choix des œuvres dans le cadre du concours de cartes du temps des fêtes;
- 7.4.- Programme d'aide aux organismes – 2<sup>e</sup> dépôt;
- 7.5.- Horaire de la Bibliothèque municipale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020;
- 7.6.- Concours de décorations des Fêtes 2019;
- 7.7.- Délégation des signataires – Contributions aux OBNL – ententes triennales 2020-2021-2022 – Budget 2020;

### **8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

- 8.1.- Autorisation de paiement à la société Construction Ubic inc. – Appel d'offres sur invitation pour la fondation de béton du dôme – 45 714,21 \$;
- 8.2.- Appel d'offres public 2019-19 – Acquisition de conduites d'amenée d'eau potable;

### **9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**

### **11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

- 11.1.- Budget révisé 2019 de l'Office municipal d'habitation de Malartic (OMH) – 16 043 \$;

### **12.0.- AFFAIRES NOUVELLES**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### 13.0.- CORRESPONDANCE

- 13.1.- Tourisme Abitibi-Témiscamingue – Remerciements;
- 13.2.- Réseau Environnement – Félicitations pour l'obtention du prix Econ'Eau;
- 13.3.- Maison d'hébergement Le Nid – Invitation au Centre d'exposition de Val-d'Or du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2019;
- 13.4.- Ministère des Transports du Québec – Réponse à la demande d'installation d'un panneau d'arrêt à l'angle de la rue La Salle et du chemin du Lac Mourier;

### 14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

### 15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

### 1.0.- GREFFE

**RÉSOLUTION  
2019-11-418**

- 1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019, tel que rédigé;

Adoptée.

- 1.3.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2020*

Le conseiller, monsieur Pascal Lemieux, présente et dépose le projet de règlement en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le *Règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2020*.

- 1.4.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, de déneigement et d'enlèvement de la neige ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2020*

Le conseiller, monsieur Jude Boucher, présente et dépose le projet de règlement en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le *Règlement relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, de déneigement et d'enlèvement de la neige ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2020*.

- 1.5.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2020*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Le conseiller, monsieur Jean Turgeon, présente et dépose le projet de règlement en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le *Règlement imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2020.*

**1.6.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2020**

La conseillère, madame Catherine Larivière, présente et dépose le projet de règlement en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le *Règlement imposant un taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2020.*

**1.7.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Malartic**

La conseillère, madame Sylvie Daigle, présente et dépose le projet de règlement en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le *Règlement concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Malartic.*

**RÉSOLUTION  
2019-11-419**

**1.8.- Adoption du Projet de Règlement numéro 928 modifiant le Règlement numéro 916 relatif au plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin de créer une nouvelle zone commerciale**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le projet de *Règlement numéro 928 modifiant le Règlement numéro 916 relatif au Plan d'urbanisme numéro 916 afin de créer une nouvelle zone commerciale*, tel que présenté;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2019-11-420**

**1.9.- Adoption du Premier projet de Règlement numéro 929 modifiant le Règlement de zonage numéro 917 afin de modifier le plan de zonage (feuille 2/2) et de créer la nouvelle zone C-5 à même la zone I-1**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Premier projet de *Règlement numéro 929 modifiant le Règlement de zonage numéro 917 afin de modifier le plan de zonage (feuille 2/2) et de créer la nouvelle zone C-5 à même la zone I-1*, tel que présenté;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2019-11-421**

**1.10.- Appel d'offres public 2019-13 – Concession du Camping régional de Malartic (2020-2024)**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire d'un terrain de camping et que cette infrastructure contribue au rayonnement et à la rétention touristique de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite confier en concession la gestion et le développement du Camping régional de Malartic pour les cinq (5) prochaines années;

CONSIDÉRANT que la Ville de Malartic a demandé des soumissions publiques pour l'appel d'offres public 2019-13 – Concession du Camping régional de Malartic (2020-2024);

CONSIDÉRANT QU'en raison de la nature particulière du service recherché, le conseil de ville s'est prévalu de l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) en choisissant d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres de manière à attribuer le contrat au soumissionnaire qui a obtenu le meilleur pointage;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la grille d'évaluation et de pondération qui a servi à l'analyse des soumissions a été adoptée par le conseil de ville, le 10 septembre 2019 (re : résolution 2019-09-311);

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de conformité et une recommandation ont été présentés;

CONSIDÉRANT QUE la soumission ci-après a été reçue :

Soumissionnaire : Christal Beauchemin					
Année	Loyer annuel de base exigé	Loyer additionnel annuel offert	TPS	TVQ	LOYER ANNUEL
2020	100 000 \$	7 500 \$	5 375 \$	10 723,13 \$	123 598,13 \$
2021	110 000 \$	5 000 \$	5 750 \$	11 471,25 \$	132 221,25 \$
2022	120 000 \$	2 501 \$	6 125,05 \$	12 219,47 \$	140 845,52 \$
2023	130 000 \$	0 \$	6 500 \$	12 967,50 \$	149 467,50 \$
2024	140 000 \$	0 \$	7 000 \$	13 965 \$	160 965 \$
<b>Loyer total</b>	<b>600 000 \$</b>	<b>15 001 \$</b>	<b>30 750,05 \$</b>	<b>61 346,35 \$</b>	<b>707 097,40 \$</b>

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la soumission, les membres du comité de sélection recommandent de retenir la seule soumission conforme déposée, soit celle de madame Christal Beauchemin;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER la concession du Camping régional de Malartic à



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

madame Christal Beauchemin, pour les années 2020 à 2024 aux loyers annuels décrits ci-haut;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat de concession à intervenir entre les parties;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2019-11-422**

**1.11.- Autorisation de paiement au Ministre des Finances : Vente d'immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier – année 2018 – 27 981,07 \$**

---

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution 2019-09-326, la greffière a procédé à la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier pour l'année 2018, et ce, le 13 novembre 2019 en conformité avec les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19);

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) immeubles ont été vendus pour un montant total de 27 981,07 \$, incluant les taxes applicables et les frais;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 26 773,81 \$ (excluant les taxes applicables) doit être remis au Ministre des Finances afin qu'il procède à la distribution du produit de la vente;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la remise de la somme de 26 773,81 \$ au Ministre des Finances aux fins de redistribution des sommes par la Cour Supérieure dans le cadre de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier pour l'année 2018;

Adoptée.

**2.0.- MAIRIE**

**RESOLUTION  
2019-11-423**

**2.1.- Invitation à adhérer à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en 2020**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'adhésion formulée;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADHÉRER à la Fédération québécoise des municipalités (FMQ) pour l'année 2020;

Adoptée.

**3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

**4.0.- TRÉSORERIE**

**4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :**

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Le conseil de ville prend connaissance des listes suivantes :

**4.1.1.- Liste des comptes payés**

Liste déposée.

**4.1.2.- Liste des comptes à payer**

Liste déposée.

**4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques**

Liste déposée.

**4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés**

Liste déposée.

**4.1.5.- Liste des dépenses et engagements**

Liste déposée.

**4.1.6.- Liste des transferts budgétaires**

Liste déposée.

**RESOLUTION  
2019-11-424**

**4.1.7.- Approbation des comptes à payer**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 543 modifiant le règlement numéro 539* autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 octobre 2019, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière au 31 octobre 2019, tels que présentés;

Adoptée.

**5.0.- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**RÉSOLUTION  
2019-11-425**

**5.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Pierre Laliberté au 680-682, rue Jacques-Cartier**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 680-682, rue Jacques-Cartier, Malartic (lot # 2 998 126, cadastre du Québec), suite à la production d'un certificat de localisation préparé par monsieur Matthieu Mauro, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation démontrait certaines dérogations au règlement d'urbanisme, dont une marge de recul latérale de  $\pm 0,37$  mètre et une marge de recul arrière de  $\pm 0,19$  mètre au





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

lieu de 0,75 mètre pour le bâtiment secondaire détaché (remise) et une marge de recul latérale de  $\pm$  0,44 mètre au lieu de 0,60 mètre pour le patio;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville, le 23 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul latérale de  $\pm$  0,37 mètre et une marge de recul arrière de  $\pm$  0,19 mètre pour le bâtiment secondaire détaché (remise) et une marge de recul latérale de  $\pm$  0,44 mètre pour le patio;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2019-11-426**

**5.2.- Demande de dérogation mineure de monsieur André Forget au 490, rue Royale**

---

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 490, rue Royale, Malartic (lot # 2 998 376, cadastre du Québec), suite à la production d'un certificat de localisation préparé par monsieur Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation démontrait certaines dérogations au règlement d'urbanisme, dont une marge de recul arrière de  $\pm$  0,55 mètre au lieu de 0,75 mètre pour le bâtiment secondaire détaché sans ouverture (garage);

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville, le 30 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul arrière de  $\pm$  0,55 mètre pour le bâtiment secondaire détaché sans ouverture (garage);

Adoptée.

**RESOLUTION  
2019-11-427**

**5.3.- Demande de dérogation mineure de madame Danielle Lavigne au 400, rue La Salle**

---

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 400, rue La Salle, Malartic (lot # 2 999 422, cadastre du Québec), suite à la production d'un certificat de localisation préparé par monsieur Jean-Yves Bérubé, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation démontrait certaines dérogations au règlement d'urbanisme, dont une marge de recul arrière de  $\pm$  0,61 mètre au lieu de 0,75 mètre pour le bâtiment secondaire



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

détaché sans ouverture (garage);

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville, le 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul arrière de  $\pm 0,61$  mètre pour le bâtiment secondaire détaché sans ouverture (garage);

Adoptée.

**RESOLUTION  
2019-11-428**

**5.4.- Demande de dérogation mineure de madame Réjeanne Côté au 480-486, rue Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 480-486, rue Royale, Malartic (lot # 2 998 377, cadastre du Québec), suite à la production d'un certificat de localisation préparé par monsieur Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation démontrait certaines dérogations aux règlements d'urbanisme, dont une marge de recul arrière de  $\pm 0,05$  mètre au lieu de 0,75 mètre pour un bâtiment secondaire détaché sans ouverture (remise) et un empiètement du toit de la remise de  $\pm 0,15$  mètre dans la ruelle (lot # 3 001 162, cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville, le 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) croit que l'empiètement peut poser problème lors de livraisons aux différents commerces de la rue Royale, lors du déneigement de la ruelle et qu'il y aurait possibilité de déplacer la remise pour la rendre conforme aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande de refuser une marge de recul arrière de  $\pm 0,05$  mètre au lieu de 0,75 mètre pour un bâtiment secondaire détaché sans ouverture (remise) et de refuser un empiètement du toit de la remise de  $\pm 0,15$  mètre dans la ruelle (lot # 3 001 162, cadastre du Québec);

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

NONOBTANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure d'une marge de recul arrière de  $\pm 0,05$  mètre pour un bâtiment secondaire détaché sans ouverture (remise);

D'ACCORDER une servitude de tolérance pour l'empiètement du toit de la remise de  $\pm 0,15$  mètre dans la ruelle (lot # 3 001 162, cadastre du Québec) tant et aussi longtemps que ce bâtiment existe dans sa forme actuelle;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, un acte notarié à cet effet;

Adoptée.

**RESOLUTION  
2019-11-429**

**5.5.- Demande de dérogation mineure de madame Hélène Pelletier et monsieur Jean-Marc Venne au 650, rue Laurier**

---

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 650, rue Laurier, Malartic (lot # 2 999 514, cadastre du Québec), suite à la production d'un certificat de localisation préparé par monsieur Matthieu Mauro, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation démontrait certaines dérogations aux règlements d'urbanisme, dont une marge de recul latérale de  $\pm 0,30$  mètre au lieu de 0,75 mètre pour un bâtiment secondaire détaché sans ouverture (garage);

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville, le 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul arrière de  $\pm 0,30$  mètre pour le bâtiment secondaire détaché sans ouverture (garage);

Adoptée.

**RESOLUTION  
2019-11-430**

**5.6.- Demande de barrage routier de La Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec – 23 janvier 2020**

---

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ÉMETTRE un permis autorisant l'organisme La Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec à tenir une activité de financement, le 23 janvier 2020, de 11 h à 19 h, à l'intersection des rues Royale et La Salle, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports du Québec;

DE SUGGÉRER aux organisateurs de remettre un billet aux donateurs afin de ne pas les solliciter plusieurs fois dans le cadre de cette activité de financement;

Adoptée.

**RESOLUTION  
2019-11-431**

**5.7.- Demande de barrage routier – La Grande Guignolée des Médias – 5 décembre 2019**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ÉMETTRE un permis autorisant la Ville de Malartic à tenir une activité de collecte de dons pour la Grande Guignolée des Médias, le 5 décembre 2019, de 7 h à 19 h, à l'intersection des rues Royale et La Salle, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

DE SUGGÉRER aux organisateurs de remettre un billet aux donateurs afin de ne pas les solliciter plusieurs fois dans le cadre de cette activité de financement;

Adoptée.

5.8.- **Mine Canadian Malartic (MCM) – Demande de modification d'autorisation – Exploitation minière site Canadian Malartic – Agrandissement du bassin Sud-Ouest**

Dépôt du document à titre d'information.

5.9.- **Offre d'achat du 361, rue Authier (lot 4 582 043)**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jody Boily veut acquérir le lot numéro 4 582 043 du cadastre du Québec pour une superficie totale de 465 m<sup>2</sup> (361, rue Authier, à Malartic);

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de vendre ce terrain pour un montant total de 18 767,40 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE pour le prix de 18 767,40 \$, plus les taxes applicables, le terrain située au 361, rue Authier, à Malartic (lot numéro 4 582 043 du cadastre du Québec) à monsieur Jody Boily;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la promesse d'achat, pour le lot ci-dessus mentionné;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente notarié;

QUE l'acte de vente notarié soit aux frais de l'acheteur et signé dans un délai de soixante (60) jours de l'adoption de la présente résolution;

Adoptée.

6.0. - **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**

7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

7.1.- **Participation au Programme Accès-Loisirs Hiver 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite donner l'opportunité à des personnes à moindre revenus vivant sur son territoire de participer gratuitement à une activité de loisir sportif, culturel ou de plein air du Programme Accès-Loisirs Hiver 2020;

RÉSOLUTION  
2019-11-432

RÉSOLUTION  
2019-11-433



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ATTRIBUER deux (2) paires de billet pour le spectacle d'humour de Mélanie Couture, au Théâtre Meglab, le 22 février 2020, à 20 h, un (1) accès à un cours pour enfant offert par la Ville et deux (2) cartes prépayées pour activités libres afin de permettre à des personnes résidant à Malartic de pratiquer une activité, de socialiser et d'intégrer de saines habitudes de vie;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2019-11-434**

**7.2.- Tour de l'Abitibi – Étape Malartic 2020 – 16 juillet 2020**

CONSIDÉRANT QUE le Tour cycliste de l'Abitibi inc. en est à sa 52<sup>e</sup> édition;

CONSIDÉRANT QUE le Tour cycliste de l'Abitibi inc. tient une étape de sa compétition à Malartic depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le passage du Tour cycliste de l'Abitibi est une manifestation populaire qui attire plusieurs résidents de la Ville de Malartic et des environs;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Tour cycliste de l'Abitibi inc. à tenir une étape de la 52<sup>e</sup> édition, à Malartic jeudi, le 16 juillet 2020;

QUE la Ville de Malartic adhère au cahier de charges présenté par le Tour cycliste de l'Abitibi inc. en matière de fourniture de biens et services;

D'ACCORDER une bourse au montant de 500 \$ dans le cadre du Sprint du maire de la 52<sup>e</sup> édition du Tour de l'Abitibi;

QUE toutes les dépenses pour la tenue de cette activité à Malartic soient assumées à même le budget autorisé du Service des loisirs et de la culture pour l'année 2020;

QUE la Ville de Malartic autorise la tenue de cette activité sur le territoire de la ville, le tout conditionnel aux autorisations requises du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'emprunt du tracé ou trajet sur la route 117 (rue Royale);

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2019-11-435**

**7.3.- Présentation et choix des œuvres dans le cadre du concours de cartes du temps des fêtes**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2019-07-256, un concours annuel a été lancé afin de personnaliser les cartes de Noël corporatives de la Ville à l'aide d'œuvres créées par des artistes résidant sur le territoire de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le sous-comité du comité de la culture de la Ville a sélectionné deux (2) œuvres, soit dans la catégorie adulte : « Seule au



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

monde », une photographie de M. Sylvain Desbiens et dans la catégorie relève « Ornaments hivernaux », un dessin de Mme Jeanne Tousignant;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER la décision du sous-comité du comité de la culture de la Ville dans le choix des deux (2) œuvres, soit dans la catégorie adulte : « Seule au monde », une photographie de M. Sylvain Desbiens et dans la catégorie relève « Ornaments hivernaux », un dessin de Mme Jeanne Tousignant;

DE REMETTRE un montant de 300 \$ pour la sélection d'une œuvre au gagnant « catégorie adulte » à M. Sylvain Desbiens et un chèque-cadeau de 100 \$ à la gagnante de la « catégorie relève » à Mme Jeanne Tousignant, et ce, à même le budget de 1 000 \$ pour l'acquisition d'œuvres d'art à la Ville;

Adoptée.

### 7.4.- Programme d'aide aux organismes – 2<sup>e</sup> dépôt

Dépôt du document à titre d'information.

RÉSOLUTION  
2019-11-436

### 7.5.- Horaire de la Bibliothèque municipale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite modifier l'horaire de la Bibliothèque municipale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ÉTABLIR, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les heures d'ouverture de la Bibliothèque municipale comme suit :

Lundi : 13 h à 16 h 30;  
Mardi : 13 h à 16 h 30;  
Mercredi : 13 h à 16 h 30;  
Jeudi : 12 h 30 à 20 h;  
Vendredi : 13 h à 16 h 30;  
Samedi : 10 h à 16 h;  
Dimanche : Fermée.

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2019-11-437

### 7.6.- Concours de décorations des Fêtes 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de ville sont favorables à tenir un concours concernant les décorations des Fêtes 2019 installées sur les propriétés se trouvant sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à un concours pour les décorations des Fêtes 2019 en offrant un chèque-cadeau de 75 \$ et une paire de billet pour le spectacle d'humour de Mélanie Couture, au Théâtre Meglab, le 22 février 2020, à



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

20 h, au gagnant de chaque district;

DE DÉLÉGUER le choix des plus belles décorations au conseiller de chaque district;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2019-11-438**

**7.7.- Délégation des signataires – Contributions aux OBNL – ententes triennales 2020-2021-2022 – Budget 2020**

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière présentées au conseil de ville;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER les demandes d'entente triennale pour les années 2020-2021-2022, tel que présentées;

1) IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic une entente triennale pour les années 2020-2021-2022 avec l'Association du Baseball mineur de Malartic, et de prévoir notamment le versement d'une somme annuelle de 1 500 \$;

2) IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic une entente triennale pour les années 2020-2021-2022 avec le Carrefour Jeunesse emploi d'Abitibi-Est, et de prévoir notamment le versement d'une somme annuelle de 9 000 \$;

3) IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic une entente triennale pour les années 2020-2021-2022 avec le Centre de Prévention du suicide de Malartic, et de prévoir notamment le versement d'une somme annuelle de 1 000 \$;

4) IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic une entente triennale pour les années 2020-2021-2022 avec les Chevaliers de Colomb, et de prévoir notamment le versement d'une somme annuelle de 6 000 \$ pour le service d'aide alimentaire « Plaisir gourmand » et d'une somme de 300 \$ pour le Noël des



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

enfants;

- 5) IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic une entente triennale pour les années 2020-2021-2022 avec le Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic, et de prévoir notamment le versement d'une somme annuelle de 6 000 \$ et d'une aide additionnelle d'une valeur de 4 000 \$ en 2020;

- 6) IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic une entente triennale pour les années 2020-2021-2022 avec le Comptoir alimentaire de Malartic, et de prévoir notamment le versement d'une somme annuelle de 5 000 \$;

- 7) IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic une entente triennale pour les années 2020-2021-2022 avec l'Escadron 884 Malartic pour leur offrir une aide en biens et services;

- 8) IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic une entente triennale pour les années 2020-2021-2022 avec le Festival Western de Malartic, et de prévoir notamment le versement d'une somme annuelle de 25 000 \$ et de leur offrir une aide additionnelle en biens et services;

- 9) IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic une entente triennale pour les années 2020-2021-2022 avec la Maison de la Famille de Malartic, et de prévoir notamment le versement d'une somme annuelle de 10 000 \$;

- 10) IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

une entente triennale pour les années 2020-2021-2022 avec le Refuge Jeunesse Malartic inc., et de prévoir notamment le versement d'une somme annuelle de 7 000 \$;

11) IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic une entente triennale pour les années 2020-2021-2022 avec la Société de développement économique de Malartic (SDEM), et de prévoir notamment le versement d'une somme annuelle de 65 000 \$;

12) IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à verser à l'organisme CPE Bambin et Câlin, pour l'année 2020 seulement, une somme de 8 000 \$, à titre d'aide financière, conditionnelle à la réalisation de la réfection de la surface de jeux;

13) IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à verser à l'organisme la Société d'histoire de Malartic pour l'année 2020 seulement, une somme de 2 500 \$, à titre d'aide financière et d'une aide additionnelle d'une valeur de 2 500 \$ en biens et services;

Adoptée.

### **8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

#### **8.1.- Autorisation de paiement à la société Construction Ubic inc. – Appel d'offres sur invitation pour la fondation de béton du dôme – 45 714,21 \$**

CONSIDÉRANT la demande de paiement de la société Construction Ubic inc. pour la construction de la fondation de béton du dôme;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Brousseau, directeur du Service des travaux publics en recommande le paiement conditionnel à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement à la société Construction Ubic inc. pour la construction de la fondation de béton du dôme pour un montant de 45 714,21 \$ (taxes incluses), et ce, conditionnellement à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2019-11-439



**RÉSOLUTION**  
2019-11-440

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

**8.2.- Appel d'offres public 2019-19 – Acquisition de conduites d'amenée d'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public 2019-19 – Acquisition de conduites d'amenée d'eau potable a été lancé conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ci-après ont été reçues :

SOUSSIONNAIRES	Prix offert	TPS (5%)	TVQ (9,975%)	Total
J.U. Houle Ltée	82 232 \$	4 111,60 \$	8 202,64 \$	94 564,24 \$
Isco Canada inc.	70 380 \$	3 519,00 \$	7 020,41 \$	80 919,41 \$
Emco Corporation	84 969 \$	4 285,45 \$	8 475,66 \$	97 693,11 \$
Wolseley Canada	68 300 \$	3 415,00 \$	6 812,93 \$	78 527,93 \$
Marcel Baril Ltée	69 820 \$	3 491,00 \$	6 964,55 \$	80 275,55 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, monsieur Raynald Corneau, ingénieur de la société ASDR Canada inc., firme chargée de l'ingénierie de détail et d'approvisionnement pour l'appel d'offres public 2019-19 et monsieur Michel Brousseau, directeur du Service des travaux publics, recommandent de retenir la soumission la plus basse reçue, soit celle de la société Wolseley Canada inc. au prix de 68 300 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RETENIR la soumission la plus basse reçue, soit celle de la société Wolseley Canada inc. au prix de 68 300 \$, plus les taxes applicables;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

**9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

**10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**

**11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

**11.1.- Budget révisé 2019 de l'Office municipal d'habitation de Malartic (OMH) – 16 043 \$**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le budget révisé (2019-11-11) pour l'année 2019 de l'Office municipal d'habitation de Malartic pour un montant de 16 043 \$;

Adoptée.

**12.0.- AFFAIRES NOUVELLES**

**13.0. CORRESPONDANCE**

**RÉSOLUTION**  
2019-11-441



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### **13.1.- Tourisme Abitibi-Témiscamingue – Remerciements**

Dépôt du document à titre d'information.

### **13.2.- Réseau Environnement – Félicitations pour l'obtention du prix Econ'Eau**

Dépôt du document à titre d'information.

### **13.3.- Maison d'hébergement Le Nid – Invitation au Centre d'exposition de Val-d'Or du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2019**

Dépôt du document à titre d'information.

### **13.4.- Ministère des Transports du Québec – Réponse à la demande d'installation d'un panneau d'arrêt à l'angle de la rue La Salle et du chemin du Lac Mourier**

Dépôt du document à titre d'information.

### **14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

### **15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 09

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2019-11-442**

  
**MARTIN FERRON  
MAIRE**

  
**M<sup>c</sup> KATHY GAUTHIER  
GREFFIÈRE**